

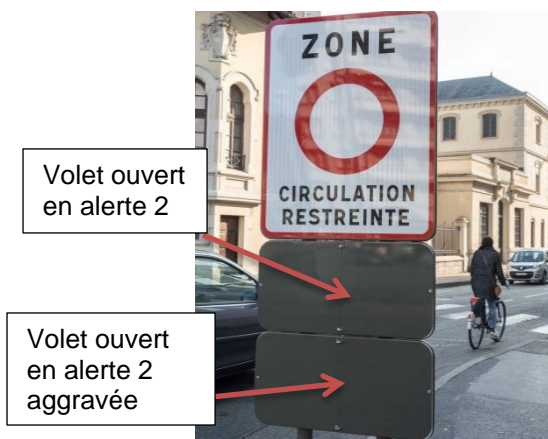
Date : 08/02/2019

De la part de service communication  
04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

# Une zone à circulation restreinte pour améliorer la qualité de l'air

***Dans un souci d'amélioration de la qualité de l'air, la Ville de Chambéry met en œuvre une zone à circulation restreinte située en hyper centre, dans laquelle la vignette Crit'air est obligatoire pour circuler en cas d'épisodes de pollution atteignant un niveau alerte 2.***

Cette mesure vient en complément de celles qui ont déjà été engagées avec Grand Chambéry pour lutter contre la pollution de l'air : installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques, création d'aménagements cyclables, prêt de broyeurs aux particuliers et mise à disposition de déchiqueteuses pour les agriculteurs...



### Comment savoir si la zone à circulation restreinte est active ?

La zone à circulation est en place dès le lendemain 6h du matin suite à la mise en alerte 2 du territoire par le Préfet.

Un important dispositif de communication est alors mis en œuvre : information sur le site internet [www.chambery.fr](http://www.chambery.fr), sur les panneaux lumineux, sur les réseaux sociaux facebook @ChamberyOfficiel et twitter @VilledChambery. Des panneaux de signalisation sont également installés en entrée de zone pour informer les automobilistes. En tout, 14 panneaux ont été implantés. Lors des épisodes de pollution d'alerte 2, un volet du panneau est ouvert indiquant les types de véhicules pouvant circuler dans la zone. En niveau alerte 2 aggravé, le premier volet sera fermé et le second ouvert.

Pour connaître si un épisode de pollution est en cours sur le territoire, il est également possible aussi de télécharger l'application «AIR TO GO» d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes ou consulter le site [www.atmo-auvergnrhonealpes.fr](http://www.atmo-auvergnrhonealpes.fr).

**GRAND CHAMBERY | VILLE DE CHAMBERY**  
**DIRECTION MUTUALISÉE DE LA COMMUNICATION**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 87 35 - grandchambery.fr - cmag-agglo.fr - chambery.fr

 @GrandChambery |  @VilledChambery -  @ChamberyOfficiel



## **La vignette Crit'air**

### **Comment l'obtenir ?**

La commande se fait en quelques minutes sur le site [www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr) à partir des informations figurant sur la carte grise du véhicule.

### **Quel est son prix ?**

La vignette Crit'Air est un dispositif national ; elle coûte 3,62 €. Ce prix couvre uniquement les frais de fabrication, de gestion et d'envoi. Une fois acquis, le certificat est valable aussi longtemps qu'il reste lisible. Il ne s'agit pas d'une taxe et il n'y a aucune recette pour le budget de l'État.

[www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr)